RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 09365
Numéro SIREN : 438 309 973
Nom ou dénomination : SOFAGRI PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2019 sous le numéro de dépôt 40741

SOFAGRI PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros
12 place des Etats Unis – 92127 MONTROUGE CEDEX
438 309 973 RCS NANTERRE

PROCES VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 11 JUIN 2019
POUR DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES

Le onze juin deux mille dix-neuf à 15 heures, au siège social,

la Société CREDIT AGRICOLE AGRICULTURE, société par actions simplifiée au capital de 124.264.275 euros, dont le siège social est situé 12 place des Etats Unis – 92127 MONTROUGE CEDEX, 304 578 941 RCS NANTERRE, représentée par Monsieur Christophe BLANCHY, Directeur Général,

Associée unique de la Société SOFAGRI PARTICIPATIONS en sa qualité de propriétaire de la totalité des 400 actions composant le capital social,

le Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, étant absent et excusé

a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion ainsi que du rapport général du Commissaire aux comptes approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés, et dont le total du bilan s'élève à 6 950 385 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

En conséquence, il donne quitus entier et sans réserve au Président et au Directeur Général de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire, qui ressort à 81 377 €, en totalité au compte Report à nouveau, qui passera ainsi de 231 251 € à 312 628 €.

L'Associé unique prend acte qu'il n'a été distribué aucune somme à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Cette décision est adoptée.

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre : dépôt N°40741 en date du 17/06/2019

TROISIEME DECISION

L'Associé unique, constatant que le mandat de Directeur Général de Monsieur Christophe BLANCHY arrive à échéance lors de la présente assemblée, décide de renouveler celui-ci pour une durée de 3 années qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société FIDUS arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée générale, décide de ne pas procéder à son renouvellement et de nommer en remplacement la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT pour une durée de six années qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette décision est adoptée.

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société MAZARS, arrive à expiration lors de la présente assemblée, prend acte, conformément aux dispositions de l'article L 823-1 du Code de commerce modifié par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, que la nomination d'un commissaire aux comptes suppléant n'est plus nécessaire et décide en conséquence, de ne pas désigner un nouveau commissaire aux comptes suppléant.

Cette décision est adoptée.

SIXIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité ou tout dépôt.

Cette décision est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.

L'Associé unique
CREDIT AGRICOLE AGRICULTURE
Christophe BLANCHY

